

Département du Morbihan
Commune du HEZO
56450

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 3 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents :

Guy DERBOIS, Laëtitia ROUAULT, Jean-François NEDELEC, Claude MAMOU, Marie BOURGAIN, Pascale MEYER, Nicolas DESCHAMPS, Isabelle COMTE, Benoit ARTAULT, Philippe MAES.

Absent excusé : Fabien PLAUD

Pouvoir : Fabien PLAUD a donné pouvoir à Guy DERBOIS

Secrétaire de séance : Nicolas DESCHAMPS

N°35/2021 – Subvention départementale exceptionnelle « Voirie, aménagement et mobilier urbains »

La Commune du HEZO,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-17 et L5216-5

Considérant le département a proposé une subvention exceptionnelle, aux communes de moins de 10 000 habitants, liée à une progression de ses recettes provenant des droits de mutation en 2021.

Considérant que cette subvention est limitée à 50 000 € par commune dans le respect du plafond légal de 80% d'aide publique pour le financement d'un projet.

Afin de pouvoir bénéficier de cette subvention, la commune a déposé plusieurs projets :

- l'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants pour un total de 31 060,80 € HT
- l'aménagement d'un parcours santé pour un total de 7 000 € HT
- l'aménagement de la mare aux canards et de l'étang de Lézuis pour un montant de 3 796,64 € HT
- L'acquisition de mobilier urbain pour un montant de 22 269,40 €

Soit un total de 64 126,84 € HT.

Après en en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité par un vote à main levée, par 11 voix pour :

- De prendre acte de cette demande de subvention exceptionnelle du département
- D'approuver les projets de dépenses liés au versement de cette subvention
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, **Guy DERBOIS**

